



Les fabricants d'encre d'emballage revendiquent une démarche responsable

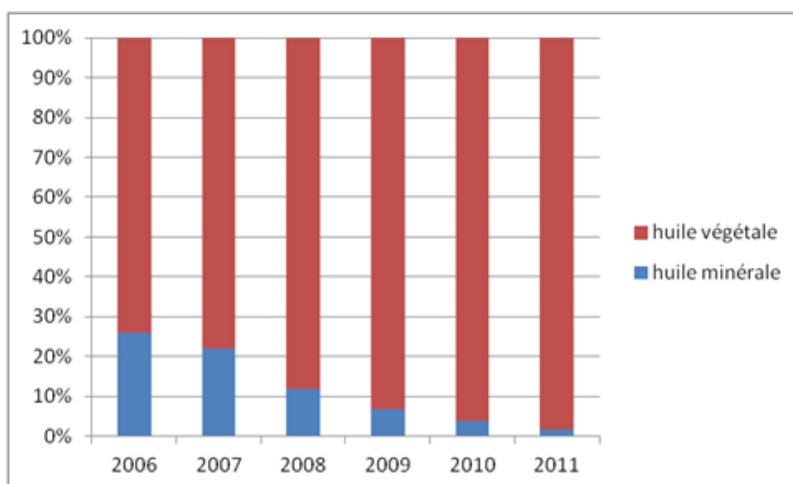
L'article UFC-Que choisir « Migration des emballages dans les aliments », publié le 27 septembre dernier, fait réagir. L'étude en référence fait ressortir que les substances chimiques traversent les cartons d'emballage et contaminent les aliments.

En première ligne, les fabricants d'encre tiennent à rappeler qu'ils fabriquent et commercialisent leurs produits dans une démarche responsable et préconisent formellement depuis plusieurs années de bonnes pratiques de fabrication.

Parallèlement, les industriels concentrent leurs efforts en R&D sur le développement de nouvelles technologies avec l'impératif de réduire l'impact sur la santé et l'environnement.

Aujourd'hui, les encres à base d'huile végétale ont supplanté celles à base d'huile minérale et représentent 98% des encres d'emballages (75% en 2006). A faible migration, elles sont particulièrement recommandées pour les emballages alimentaires.

D'un point de vue économique, les encres représentent moins de 5% du coût de l'emballage. Elles ne constituent donc pas de contrainte économique majeure, comme parfois évoquée.



Grâce à l'action des fabricants d'encre, la part des encres à base d'huile minérale dans les emballages n'a cessé de régresser ces dernières années.

Responsable Communication : Dominique Ayoul
e-mail : direco@fipec.org
42, avenue Marceau, 75008 Paris
Tél. : 01.53.23.09.83 - Fax : 01.47.20.90.30

Service presse - CommLC
Catherine Lebee - clebee@commLC.com
Tél. : 01.34.50.22.36 - Fax : 01.34.50.01.60
87 bis Bd Clemenceau - 95240 Cormeilles en Parisis

Les fabricants d'encres affirment leur engagement

Les fabricants d'encres sont un maillon important d'une chaîne de production qui aboutit à l'emballage des produits alimentaires.

Ils assument leur responsabilité de conseil auprès des différents acteurs de la filière (imprimeurs, grande distribution, donneurs d'ordre agro-alimentaire...) quant au choix des encres à utiliser. La responsabilité de suivre la réglementation et les préconisations données, notamment par les fabricants d'encres, incombe à toute la chaîne aval.

Cadre réglementaire en Europe

- Tous les matériaux destinés à être mis au contact des aliments sont soumis au **Règlement Européen (CE) n°1935/2004**. Ce dernier fixe les bases d'un haut niveau de protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs par rapport aux emballages alimentaires et en particulier les principes d'aptitude au contact avec les aliments :
 - Ne pas présenter de danger pour la santé humaine
 - Ne pas modifier de façon inacceptable la composition des aliments
 - Ne pas altérer les propriétés organoleptiques des aliments.

Les matériaux au contact avec les denrées alimentaires sont également soumis au **Règlement (CE) n°2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication**.

Il est de la responsabilité légale du fabricant de l'article fini et de l'emballleur, de s'assurer que l'emballage de denrées alimentaires est approprié à l'usage déterminé.

Préconisations et démarches volontaires

- Concernant l'impression des emballages alimentaires en carton, les fabricants d'encres, au même titre que le syndicat européen des fabricants de carton, **préconisent unanimement l'emploi d'encres à faible migration, sans huile minérale**. Ils travaillent parallèlement à la sélection des composants utilisés dans la formulation des encres.
- L'ensemble de la filière **encourage en aval un tri spécifique pour le recyclage des produits concernés**, et en particulier **la non utilisation de papiers ou cartons recyclés pour la fabrication d'emballages alimentaires**.
- Depuis février 2009, une note d'information clients concernant l'utilisation des encres pour la fabrication d'emballage alimentaire en papier-carton est diffusée par EUPIA/AFEI.
- Depuis début 2010, les fabricants d'encres **recommandent clairement l'emploi des encres dites végétales sur tous les emballages**.
- De plus en plus d'imprimeurs commerciaux labeur passent au label **Imprim'vert** qui exige aussi l'utilisation des encres végétales. Il y a fort à parier que de plus en plus de fabricants d'encres offset à feuille rejoindront le camp de ceux qui ne proposent plus que des encres végétales à leurs clients, quelles que soient leurs applications, emballage ou édition, brochures commerciales.

Au-delà de l'Europe...

Les efforts des fabricants d'encre présents en Europe ont produit des résultats concrets, mais ils n'ont aucune prise sur les emballages ou les imprimés importés ou fabriqués avec des matières premières non européennes (encres, cartons, autres...). Sous l'effet de la mondialisation, les sources d'approvisionnement se sont étendues pour l'achat des supports imprimés qui peuvent être réalisés hors Europe, sans garantie de traçabilité des matières premières ou des conditions de recyclage du papier.

La filière européenne engagée dans la biomasse

Les industries des encres assurent une veille technologique et sont particulièrement attentives aux solutions innovantes en matière de performances, de respect de la santé et de l'environnement.

L'intérêt pour la chimie du végétal est l'un des axes de recherche encouragé par l'AFEI et plus largement par la FIPEC, fédération à laquelle elle est affiliée. **En mai 2010, la table ronde d'experts dédiée à la chimie du végétal, organisée par la FIPEC, a démontré le rôle moteur des entreprises industrielles adhérentes pour le développement de la chimie du végétal.**



Affiliée à la FIPEC en France et à EuPIA au sein de CEPE (Conseil Européen de l'industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des couleurs d'art) en Europe, l'AFEI fédère l'ensemble de l'industrie des encres en France, qu'ils s'agissent de grands groupes internationaux ou d'entreprises nationales. Les entreprises adhérentes sont présentes sur le marché des encres et vernis utilisés pour l'imprimerie et l'emballage.

